

Mémoire d'Accord

Concernant

**les mesures de conservation en faveur des Populations
Ouest-Africaines de L'Eléphant d'Afrique
(*Loxodonta africana*)**

Mémorandum d'Accord
concernant
les mesures de conservation
en faveur des Populations Ouest-Africaines de L'Eléphant d'Afrique
(*Loxodonta africana*)

Parmi les autorités compétentes de

La République du Bénin

Le Burkina Faso

La République de Côte d'Ivoire

La République du Ghana

La République de Guinée

La République de Guinée-Bissau

La République du Libéria

La République du Mali

La République du Niger

La République fédérale du Nigéria

La République du Sénégal

La République de Sierra Leone

La République Togolaise

Les soussignés, agissant au nom des autorités respectives énumérées ci-dessus,

Conscients de leurs responsabilités internationales pour la conservation des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique (ci-après éléphant d'Afrique), *Loxodonta africana*, conformément à la Convention sur la diversité biologique (CDB) (Nairobi, 1992), qui a reconnu les espèces migratrices comme une composante unique de la diversité biologique importante à l'échelle mondiale au titre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) (Bonn, 1979), et que la CMS est le partenaire chef de file de la CDB pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices dans l'ensemble de leur aire migratoire;

Egalement conscients de leurs responsabilités régionales pour la conservation de l'éléphant d'Afrique et de ses habitats en application de la Convention africaine sur la conservation de la

nature et des ressources naturelles (Maputo, 2003) et de l'initiative sur l'environnement envisagée dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

Reconnaissant le rôle sous-régional clé de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest dans le soutien des efforts de ses Etats membres pour la conservation de l'éléphant d'Afrique et des contributions importantes que ceci apportera aux objectifs de la sous-région pour la conservation de la biodiversité et le développement durable;

Notant que les éléphants d'Afrique jouent un rôle écologique important dans les écosystèmes de savane et de forêt et que les études génétiques récentes indiquent que les éléphants de l'Afrique de l'Ouest peuvent former une unité taxonomique unique;

Reconnaissant que la pression démographique et le développement des activités humaines ont réduit de manière significative l'habitat de l'éléphant d'Afrique, et que ceci n'a pas seulement causé une fragmentation extrême des habitats restants, mais aussi une augmentation des conflits hommes-éléphants;

Reconnaissant en outre que l'Afrique de l'Ouest a perdu plus de 90% de ses zones de parcours d'éléphants initiales dans les treize Etats de l'aire de répartition au cours du 20^{ème} siècle;

Notant que l'expansion des populations humaines et les modifications de l'habitat au cours des 19^{ème} et 20^{ème} siècles ainsi que le braconnage et le commerce de l'ivoire ont, estime-t-on, fragmenté et compromis la viabilité à long terme de la plupart des populations ouest-africaines de l'éléphant et qu'en 1989 toutes les populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique avaient été inscrites à l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (Washington, 1973);

Conscients que le commerce de l'ivoire à l'intérieur de certains Etats de l'aire de répartition de l'Afrique de l'Ouest contribue de manière significative au commerce international illégal de l'ivoire;

Notant que l'éléphant d'Afrique reste en danger en Afrique de l'Ouest, en raison de la perte de son aire de répartition et de son déclin numérique;

Estimant que cette espèce est essentiellement migratrice, ce qui rend la survie des individus tributaire de la conservation des habitats, y compris les couloirs de déplacement entre ou dans les Etats de l'aire de répartition;

Conscients du fait que de meilleures connaissances sur la biologie et les itinéraires de migration de l'éléphant d'Afrique aideraient à cibler les mesures de conservation;

Rappelant que *Loxodonta africana* est inscrite à l'Annexe II de la CMS et, partant, fait l'objet de mesures de coopération;

Rappelant en outre que la CMS demande des mesures de coopération internationales pour conserver les espèces migratrices et que la CMS, à l'Article IV, alinéa 4, encourage les Parties contractantes de la CMS à conclure des Accords - y compris des accords administratifs juridiquement non contraignants - sur toute population d'espèces migratrices;

Rappelant que le Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique de la Commission de la survie des espèces de l'UICN (UICN/SSC), avec le soutien du Fonds mondial pour la nature,

a développé une Stratégie pour la conservation des éléphants en Afrique de l'Ouest (1999) (ci-après la Stratégie);

Reconnaissant que, comme demandé dans la Stratégie, un certain nombre d'Etats de l'aire de répartition de l'Afrique de l'Ouest ont déjà élaboré des stratégies nationales pour la conservation de l'éléphant et que l'application de ce MoU renforcera les efforts en cours, tout en fournissant une base aux autres Etats de l'aire de répartition pour élaborer leur propre stratégie nationale;

Reconnaissant en outre que, comme demandé dans la Stratégie, l'application des programmes de la CITES, dont le Contrôle du massacre illégal des éléphants (Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE)) et le Système d'information sur le commerce des éléphants (Elephant Trade Information System (ETIS)), pourraient fournir des renseignements précieux en vue de favoriser la conservation et la gestion des éléphants de l'Afrique de l'Ouest, s'ils étaient appliqués efficacement;

Convaincus que des mesures doivent être prises immédiatement afin de prévenir la disparition des populations restantes de l'espèce en Afrique de l'Ouest;

Reconnaissant leur responsabilité partagée quant à la conservation de l'éléphant d'Afrique, en particulier des populations fréquentant les zones transfrontalières, et le souhait d'encourager tous les Etats de l'aire de répartition, de même que d'autres pays et organisations non gouvernementales, à participer à une initiative commune pour mettre en œuvre le présent Mémoire d'Accord et la Stratégie révisée pour la conservation des éléphants d'Afrique de l'Ouest;

Confirmant que les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique ont la première responsabilité de la mise en œuvre du présent Mémoire d'Accord.

DECIDENT de collaborer étroitement pour améliorer l'état de conservation et l'habitat de l'éléphant d'Afrique dans l'ensemble de son aire de répartition.

A cettéfin, dans un esprit de compréhension et de coopération mutuelles, ils s'efforceront, individuellement ou collectivement:

1. De prendre des mesures pour conserver et, si besoin en est, de protéger strictement l'éléphant d'Afrique et pour conserver et utiliser durablement les habitats essentiels pour sa survie.
2. D'examiner et au besoin mettre à jour la législation nationale et ratifier les conventions internationales les plus pertinentes pour la conservation de l'éléphant d'Afrique ou d'y adhérer, afin de renforcer la protection de l'espèce, en particulier à l'égard du commerce intérieur et international de l'ivoire.
3. Sous réserve de la disponibilité des ressources, d'appliquer dans leurs pays respectifs les dispositions de la Stratégie annexée au présent Mémoire d'Accord comme une base pour conserver toutes les populations de l'espèce en Afrique de l'Ouest. La Stratégie comporte notamment des mesures visant à: (a) évaluer le statut des éléphants, (b) maintenir et augmenter les populations d'éléphants et (c) améliorer les habitats des éléphants. Ces objectifs seront atteints, dans une large mesure, en développant et en appliquant des stratégies et plans nationaux pour la conservation des éléphants.

4. De faciliter les échanges rapides de renseignements scientifiques, techniques et juridiques nécessaires à la coordination des mesures de conservation, et de coopérer avec des experts reconnus du Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique de l'UICN (UICN/SSC), d'autres organisations internationales et d'autres Etats de l'aire de répartition afin de faciliter leurs travaux effectués en relation avec la Stratégie. Afin de faciliter encore plus les travaux effectués au titre du Mémorandum, le Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique de l'UICN sera le conseiller technique de ce Mémorandum d'Accord.
5. D'évaluer l'application du présent Mémorandum d'Accord, y compris la Stratégie, à l'occasion de réunions régulières auxquelles devront participer les représentants de toutes les autorités concernées et les personnes ou organisations techniquement qualifiées en matière de conservation de l'éléphant d'Afrique. Le Secrétariat de la CMS, en liaison avec le Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique de l'UICN (UICN/SSC), organisera ces réunions. Le conseiller technique participera totalement à la préparation de toute réunion ainsi qu'à toute réunion pertinente, régulière ou extraordinaire, ainsi qu'aux travaux de ce Mémorandum. Les réunions seront accueillies par un des Etats de l'aire de répartition et organisées en collaboration avec lui.
6. De désigner une autorité compétente pour servir de correspondant aux autres signataires et communiquer sans délai le nom et les coordonnées détaillées de cette autorité (et tout changement éventuel qui y serait apporté) au Secrétariat de la CMS.
7. De fournir au Secrétariat de la CMS, au moins tous les deux ans, après la date de mise en vigueur du Mémorandum, un rapport sur l'application du présent Mémorandum d'Accord dans chacun de leurs pays respectifs. Le Secrétariat transmettra à chaque Etat de l'aire de répartition et aux organisations de coopération tous les rapports reçus avec un rapport succinct qu'il rédigera à partir des renseignements à sa disposition.

Dispositions finales

8. Le présent Mémorandum d'Accord sera considéré comme un Accord au titre de la CMS, Article IV, alinéa 4, bien qu'il ne s'agisse pas d'un Accord juridiquement contraignant.
9. La Stratégie annexée au présent Mémorandum d'Accord en fait partie intégrante.
10. Le présent Mémorandum d'Accord prendra effet immédiatement pour les trois Etats de l'aire de répartition ou plus qui l'auront signé. Il restera indéfiniment ouvert pour signature et prendra effet pour tous les autres Etats de l'aire de répartition à la date à laquelle ils l'auront signé. Le Mémorandum d'Accord restera en vigueur indéfiniment sous réserve du droit de tout signataire de mettre un terme à sa participation en informant par écrit un an à l'avance chacun des autres signataires.
11. Le présent Mémorandum d'Accord, y compris la Stratégie, peut être amendé par consensus de tous les Etats signataires.

12. Rien dans le présent Mémorandum d'Accord ne sera juridiquement contraignant pour les Parties, ni individuellement ni collectivement.
13. Tout Etat de l'aire de répartition de l'Afrique de l'Ouest de l'éléphant d'Afrique pourra signer le présent Mémorandum d'Accord.
14. Les textes originaux du présent Mémorandum d'Accord en langues anglaise et française seront déposés au Secrétariat de la CMS qui fera fonction de dépositaire.
15. Le Secrétariat de la CMS remplira les fonctions de secrétariat comme exposé dans le présent Mémorandum d'Accord. Il pourra utiliser les services de toute organisation digne de confiance.
16. Les langues de travail pour toutes les questions concernant le présent Mémorandum d'Accord seront l'anglais et le français.

On behalf of the respective authorities referred to above:
Au nom des autorités respectives nommées ci-dessus:

Representative of Benin
Représentant du Bénin

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

Representative of Burkina Faso
Représentant du Burkina Faso

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

Representative of Côte d'Ivoire
Représentant de la Côte d'Ivoire

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

Function/*position*)

Representative of Ghana
Représentant du Ghana

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

Representative of Guinea
Représentant de la Guinée

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

Representative of Guinea-Bissau
Représentant de la Guinée-Bissau

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

Representative of Liberia
Représentant du Libéria

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

Representative of Mali

Représentant du Mali

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

Representative of Niger
Représentant du Niger

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

Representative of Nigeria
Représentant du Nigéria

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

Representative of Senegal
Représentant du Sénégal

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

Representative of Sierra Leone
Représentant de la Sierra Leone

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

Representative of Togo
Représentant du Togo

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

**Signatures of representatives of the Co-operating Organisations:
Signatures des représentants des organisations de coopération:**

Representative of the UNEP/CMS Secretariat
Représentant du Secrétariat PNUE/CMS

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

Representative of IUCN - The World Conservation Union
Représentant de l'UICN - Union mondiale pour la nature

(Signature)

(Name in block letters/*nom en majuscules d'imprimerie*)

(Date)

(Function/*position*)

DONE at Nairobi on this twenty-third day of November, 2005

Fait à Nairobi le vingt-trois novembre 2005

STRATEGIE POUR LA CONSERVATION DES ELEPHANTS D'AFRIQUE OCCIDENTALE



Version actualisée-Mars 2005



UICN

Union Mondiale pour la Nature



TABLE DES MATIERES

1. SOMMAIRE.....	3
2. INTRODUCTION.....	5
3. HISTORIQUE.....	7
4. ETAT ACTUEL.....	8
4.1. Répartition et effectif.....	8
4.2. Tendances.....	9
4.3. Gestion de l’habitat.....	10
5. ACTIONS A ENTREPRENDRE DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE	11
6. RESULTATS A OBTENIR PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	11
6.1. Résultat 1: Informations nécessaires pour la gestion	11
6.1.1. Raisonnement.....	11
6.1.2. Activités.....	12
6.2 Résultat 2: Meilleure compréhension et contrôle efficace du trafic de l’ivoire.....	13
Raisonnement	13
Activités	14
6.3. Résultat 3: Améliorer la structure institutionnelle pour la gestion des éléphants	14
6.3.1. Raisonnement.....	14
6.3.2. Activités	15
6.4. Résultat 4: Réduction du taux de perte de l’aire de répartition des éléphants	15
6.4.1. Raisonnement.....	15
6.4.2. Activités	15
6.5. Résultat 5: Contrôle des massacres illégaux d’éléphants.....	17
6.5.1. Raisonnement.....	17
6.5.2. Activités	17
6.6. Résultat 6: Meilleure compréhension des questions de conservation des éléphants à tous les niveaux.	17
6.6.1. Raisonnement.....	17
6.6.2. Activités	18
6.7. Résultat 7: Compréhension au niveau sous-régional et renforcement de la coopération.....	18
6.7.1. Raisonnement.....	18
6.7.2. Activités.....	18
7. CONCLUSION	19
8. REFERENCES.....	19
 ANNEXE 1: CADRE LOGIQUE	 28
ANNEXE 2: Liste des participants à l'atelier	33

BUT DE CETTE STRATEGIE:

ASSURER LA CONSERVATION DES ELEPHANTS

ET DE LEURS HABITATS EN AFRIQUE DE L'OUEST

1. SOMMAIRE

L'Afrique de l'Ouest a perdu plus de 90% de son aire de répartition des éléphants au cours du 20^{ème} siècle. Aujourd'hui, la plupart des populations d'éléphants sont réduites et isolées. Il est nécessaire d'adopter un plan pour la conservation des éléphants au niveau sous-régional, en raison des problèmes communs à tous les pays, et compte tenu que certaines populations importantes traversent les frontières internationales.

Les éléphants jouent un rôle considérable dans la culture traditionnelle d'Afrique de l'Ouest et demeurent toujours des symboles importants, représentant la puissance et la force. Ils constituent un potentiel important pour le développement du tourisme parce qu'ils attirent les touristes d'outremer. On pense aussi que les éléphants jouent un rôle écologique important dans les écosystèmes de savane et de forêt. Certaines populations d'éléphants ont déjà disparu, et pourtant on ignore encore beaucoup sur leur statut taxonomique dans la sous-région et sur leur diversité génétique et comportementale.

On trouve toujours des éléphants sur 54 aires de répartition en Afrique de l'Ouest, dont 35 dans la zone forestière et 19 dans la zone de savane et le Sahel. La plupart des estimations du nombre d'éléphants sont plus d'ordre spéculatif que résultant d'études scientifiques. Ces estimations indiquent que la plupart de ces populations sont de petite taille, presque deux-tiers d'entre elles constituées de 100 éléphants au plus. Une seule population dépasserait 1.000 éléphants (Blanc *et al* 2003, voir Tableau 3). Très peu d'informations sont disponibles en ce qui concerne le statut actuel des éléphants dans les pays qui ont subi récemment des guerres civiles.

Le but de cette stratégie, élaborée pour une durée de dix ans, est d'assurer la conservation des éléphants et de leurs habitats en Afrique de l'Ouest. Pour atteindre ce but, les trois objectifs suivants, qui répondent aux problèmes les plus urgents, ont été fixés:

1. Il existe peu de données fiables sur les effectifs des éléphants et aucune information n'est disponible sur la répartition par tranche d'âge, sexe, taux de natalité ou de mortalité pour l'ensemble des populations. Il n'y a pratiquement pas de renseignements sur le commerce national et international de l'ivoire et leurs effets sur les populations d'éléphants. Il est donc essentiel de commencer des études afin **d'évaluer le statut des éléphants dans cette sous-région.**

2. La population d'éléphants qui était largement étendue s'est maintenant fragmentée en de nombreuses populations de taille réduite et les effectifs sont en diminution depuis plusieurs siècles. Les petites populations ayant de plus forts risques d'extinction, il est donc essentiel **de conserver ces éléphants et d'accroître leur nombre là où cela est possible.**
3. Une des causes principales du déclin des éléphants a été la perte dramatique de leurs habitats et la dégradation de l'habitat restant. En conséquence, il faut investir dans la gestion et la réhabilitation de l'habitat, ainsi que dans la protection ou la création de parcs et de réserves pour **améliorer les habitats des éléphants.**

Cette stratégie identifie sept résultats ou produits nécessaires pour atteindre les trois objectifs: informations nécessaires pour la gestion; meilleur contrôle et compréhension du commerce de l'ivoire; accroissement des capacités institutionnelles pour la gestion des éléphants; réduction du taux de perte des aires de répartition des éléphants; maîtrise du nombre des abattages illégaux d'éléphants; meilleure compréhension des questions de préservation des éléphants à tous les niveaux et renforcement de la compréhension et de la coopération sous-régionales. Pour chacun de ces résultats ou produits, un certain nombre d'activités est spécifié.

Etant donné le large éventail d'activités nécessaires et le manque de ressources, les activités doivent être classées par ordre de priorité. Les efforts se concentreront d'abord sur les populations qui comptent plus de 100 éléphants. Plus tard, au fur et à mesure que les renseignements deviendront disponibles, d'autres critères reflétant la viabilité à long-terme de chaque population seront utilisés.

2. INTRODUCTION

L'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) est le plus grand mammifère terrestre de la planète. Il est fascinant et suscite beaucoup de curiosité en raison de sa taille énorme, de son comportement, de son organisation sociale et de son intelligence. Il est le symbole majestueux du continent africain. Il occupe une variété d'habitats d'Afrique de l'Ouest, des forêts humides au Sahel aride. Bien qu'une plus grande proportion de la population originale d'éléphants dans cette sous-région ait subi plus de perte que n'importe quelle autre ailleurs, on doit consacrer un gros effort pour conserver les éléphants qui restent à cause de la valeur qu'ils représentent pour les populations humaines en Afrique de l'Ouest. Les éléphants jouent un rôle important dans divers domaines tels que la culture, les arts, l'économie et l'écologie.

Au plan socioculturel, une multitude de rapports historiques lient les personnes et les éléphants en Afrique de l'Ouest. Ces relations demeurent fortes et sont encore évidentes même de nos jours dans les communautés d'Afrique de l'Ouest. Ainsi, dans la société Moaga (l'un des groupes ethniques les plus importants au Burkina Faso), l'éléphant est un symbole de force et de puissance pour les chefs traditionnels. En effet, les chefs les plus célèbres et les plus puissants contre l'invasion coloniale choisissaient toujours de porter le nom de "Naba Wobgo" (signifiant Chef Eléphant) pour remplacer leur nom de famille. Encore aujourd'hui, certains chefs portent ce nom "guerrier". Dans de nombreux endroits, on pense que la bravoure d'un homme se mesure à travers son habileté à tuer un éléphant; les chasseurs d'éléphants sont craints et respectés parce qu'ils possèdent des pouvoirs mystérieux.

En raison de sa force, l'éléphant est devenu l'emblème permettant d'identifier certaines organisations politiques et sportives. Le premier parti politique créé juste après l'indépendance de l'Afrique occidentale française, *le Rassemblement Démocratique Africain (RDA)*, avait un éléphant comme logo pour caractériser la force du parti, sa sagesse et son esprit conquérant. Aujourd'hui, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, ce parti s'identifie toujours à travers l'image de l'éléphant qui est restée toujours son logo. Dans le domaine du sport, des équipes nationales ont choisi de s'identifier par le nom "éléphant". C'est le cas de l'équipe nationale de football de la Côte d'Ivoire qui s'appelle "Les Eléphants de Côte d'Ivoire." Il est à noter également que l'éléphant est l'emblème national de ce pays.

Il existe de nombreuses croyances associées aux éléphants et qui se retrouvent dans les contes de fées, bases d'éducation des jeunes dans la société ouest-africaine. L'éléphant constitue une source d'inspiration pour la sculpture et la peinture et demeure une espèce de référence pour de nombreuses cérémonies traditionnelles (Ravenhill, 1992; Ross, 1992; Blackmun, 1992; Drewal, 1992; Cole, 1992). Les sculptures vendues sur les marchés artisanaux des principales villes d'Afrique de l'Ouest sont constituées en majorité de statuettes d'éléphants. Les produits dérivés des éléphants sont utilisés par les guérisseurs traditionnels pour soigner de nombreuses maladies et sont généralement en vente sur les marchés. Par exemple, la peau d'éléphant est un remède bien connu et efficace pour soigner des maladies telles que les oreillons et la jaunisse. Dans le Sahel, les plantes qui sont avalées et régurgitées par les éléphants sont utilisées pour soigner un grand nombre de maladies (diarrhée, varicelle, rhumatismes, etc.).

Dans certaines sociétés, la direction des déplacements des éléphants annonce des événements particuliers. Dans la partie nord du Mali, on croit que le déplacement des éléphants du Nord au Sud indique le début de la saison des pluies dans le Sahel (Niagate, 1998). Les éléphants sont aussi considérés comme des porte-bonheur au Mali. L'éléphant est donc un symbole

puissant et omniprésent et sa disparition représenterait une grande perte pour la culture traditionnelle d'Afrique de l'Ouest.

L'éléphant est une espèce d'une grande importance économique. La demande d'ivoire a précipité le déclin des populations d'éléphants à travers le continent (voir Milner-Gulland & Beddington, 1993). L'importance économique des éléphants en tant que producteurs d'ivoire est entrain d'être dominé en Afrique de l'Ouest par leur capacité d'attraction touristique. Le tourisme est aujourd'hui l'une des industries les plus importantes au monde et une industrie touristique florissante est essentielle pour l'économie des pays en voie de développement (OMT, 1997; OMC, 1998). Bien que l'éléphant soit l'espèce animale la plus attractive pour les touristes en provenance d'outremer (Brown & Henry, 1993), le nombre d'éléphants diminue alors que la plupart des pays de la sous-région accroissent leur industrie touristique.

L'importance écologique des éléphants dans les savanes d'Afrique de l'Ouest a été largement ignorée, bien qu'on la reconnaisse depuis longtemps en Afrique orientale pour avoir ouvert des passages dans la brousse et réduit la présence des mouches tsétsé et contribué de manière significative à l'accroissement de la diversité des plantes et des mammifères herbivores (Ford, 1971; Western, 1989). On pense aussi que les éléphants jouent un rôle clé dans la préservation de la diversité de la faune et de la flore: ils créent un brassage de types de forêt différents en ouvrant les sous-bois, ralentissant ainsi la fermeture des espaces laissés dans le dôme par les arbres abattus, transportant les graines à de longues distances et influençant l'âge et la structure de la flore (Alexandre, 1978; Carroll, 1988; Western, 1989; Martin, 1991; Struhsaker, 1997). Ces relations écologiques sont difficiles à saisir pour le profane, mais elles peuvent avoir des conséquences économiques. Par exemple, certains arbres importants pour l'industrie du bois ont de grosses graines qui sont disséminées par les éléphants (Martin, 1991; Feer, 1995). Si ces animaux disparaissaient, la régénération naturelle de ces espèces de plantes pourrait se trouver en danger (Janzen & Martin, 1982; Hall & Swaine, 1981; Struhsaker, 1987). L'absence de régénération de l'arbre *Calvaria major* sur l'île Maurice après l'extinction du dodo (Temple, 1997) devrait servir d'avertissement.

Les éléphants parcourent de larges étendues de forêt et de savane. En protégeant cette espèce, on protège aussi les espèces moins charismatiques. En d'autres termes, la préservation des éléphants est un autre moyen de préserver la biodiversité en général. En outre, en protégeant l'habitat des éléphants de forêt, on ralentit le taux de déforestation.

Les chercheurs délibèrent encore sur le statut taxonomique des éléphants. Alors que la plupart des biologistes considèrent qu'il y a deux sous-espèces d'éléphants en Afrique de l'Ouest: l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) et l'éléphant de savane (*Loxodonta africana africana* ou *Loxodonta africana oxyotis*) certains faits suggèrent qu'il n'y a pas de sous-espèces, mais plutôt deux espèces distinctes, *Loxodonta cyclotis* et *Loxodonta africana* (Frade, 1955; Georgiadis, 1996; Barriel *et al*, 1999, Roca *et al.*, 2001). Certaines populations d'éléphants ont déjà disparu, comme la dernière en Mauritanie, et celles qui ont été perdues en Côte d'Ivoire pendant les années 1980 (Merz & Hoppe Dominik, 1991). Aucune donnée concernant les effets de ces disparitions sur le patrimoine génétique des éléphants de la région n'a été obtenue. Nous manquons également d'information sur les rapports génétiques entre les éléphants de forêt d'Afrique de l'Ouest et ceux d'Afrique centrale, ou entre les éléphants de savane d'Afrique de l'Ouest et ceux d'Afrique orientale et australe. Les biologistes reconnaissent que la diversité génétique d'une espèce doit être préservée si elle veut conserver son potentiel d'adaptation à un monde en changement. Par conséquent, étant donné le manque actuel de renseignements sur ce sujet, il serait prudent de préserver tout l'éventail de matériel

génétique des éléphants d'Afrique de l'Ouest. Les éléphants présentent aussi des modèles de comportement qui ont évolué selon les environnements. Jusqu'à ce que nous comprenions mieux les variations de comportements dans les différents endroits de la sous-région, et de quelle façon ces comportements changent selon que la pression des humains s'accroît et que l'habitat diminue, il serait encore une fois sage de conserver l'éventail complet de la diversité des comportements. Cependant, le nombre d'éléphants a subi un déclin spectaculaire en Afrique de l'Ouest au cours du 20^{ème} siècle et les populations restantes sont de petites tailles et isolées les unes des autres. La préservation des éléphants en Afrique de l'Ouest est compromise par une carence de données sur les effectifs, la dynamique des populations et les mouvements saisonniers. Les institutions responsables de la gestion de la faune n'ayant pas suffisamment de compétences et de ressources financières, les gouvernements individuellement, ne peuvent pas affronter le défi de la conservation de l'éléphant. Une approche sous-régionale est nécessaire en raison du fait que les problèmes de conservation des éléphants sont communs à tous les pays et que les aires de répartition des éléphants les plus importantes en savane et en forêt s'étendent au delà des frontières nationales. La coopération entre les pays permettra aux maigres ressources disponibles d'être mises en commun pour générer un profit maximum.

Le but de cette stratégie est d'assurer la conservation des éléphants et de leurs habitats en Afrique de l'Ouest. Pour atteindre ce but, la stratégie s'est fixée trois objectifs principaux qui sont: mieux comprendre le statut des éléphants, maintenir et si possible accroître le nombre d'éléphants et améliorer leurs habitats. Cette stratégie est destinée à être mise en œuvre sur dix ans, étant entendu qu'une nouvelle stratégie sera élaborée en 2010.

3. HISTORIQUE

Dans l'antiquité, on trouvait des éléphants à travers toute l'Afrique de l'Ouest, depuis les forêts de la côte jusqu'au bord du Sahara (Scullard, 1974). Ils ont longtemps été chassés pour l'ivoire qui faisait l'objet d'un commerce à travers le Sahara jusqu'aux ports d'Afrique du Nord (Wilson & Ayerst, 1976). Plus tard, l'ivoire fut transporté vers les côtes atlantiques et fut vendu aux marchands européens. La chasse pour l'ivoire a augmenté régulièrement au cours du 19^{ème} siècle, en particulier après 1870 lorsque les puissances coloniales se déplacèrent vers l'intérieur des terres et installèrent des routes et chemins de fer qui facilitèrent le transport de l'ivoire vers la côte (Alpers, 1992). Les exportations d'ivoire continuèrent d'augmenter en volume jusqu'aux environs de 1910 lorsque la population d'éléphants s'est effondrée à la suite de la surexploitation (Roth & Douglas-Hamilton, 1991). Le nombre d'éléphants ne remonta pas en Afrique de l'Ouest après la Première guerre mondiale, comme ce fut le cas partout ailleurs (Spinage, 1973).

Au cours du 20^{ème} siècle, les populations humaines se sont accrues de façon exponentielle. La création des routes, des villages, des villes et des fermes a entraîné une perte rapide du couvert végétal naturel et une perturbation significative des habitats restants. La croissance de l'exploitation du bois a ouvert les forêts à l'implantation humaine et à d'autres formes d'agressions humaines (Roth & Douglas-Hamilton, 1991; Dougherty, 1994). Entre 1900 et le milieu des années 1980, l'aire de répartition de l'éléphant a diminué, estime-t-on, de 93% (Roth & Douglas-Hamilton, 1991). Au cours des années 1980 le braconnage pour l'ivoire s'est accru dans la sous-région, comme ce fut le cas en Afrique centrale et orientale. Il existe peu de données pour illustrer l'impact de ces phénomènes sur les éléphants d'Afrique de l'Ouest, mais la Côte d'Ivoire a perdu la moitié de ses éléphants de forêt pendant cette décennie (Merz & Hoppe-Dominik, 1991). Les rapports sur l'exportation d'ivoire reflètent le

déclin rapide du nombre d'éléphants pendant le siècle dernier: entre 1979 et 1988, le volume moyen d'exportations annuelles d'ivoire à partir des pays de l'ancienne Afrique occidentale française, représentait moins de 1% du volume enregistré entre 1890 et 1914 (données de Douglas-Hamilton [1979] et Luxmoore *et al*, [1989]).

4. ETAT ACTUEL

4.1. Répartition et effectifs

Les éléphants sont répartis de manière irrégulière en Afrique de l'Ouest. Ils occupent une petite partie de la Guinée, de la Guinée Bissau et du Niger, tandis qu'au Liberia, ils occupaient jusqu'à nos jours une zone beaucoup plus étendue (Tableau 1). Le rapport de 2002 sur la situation de de l'éléphant d'Afrique (Blanc *et al*, 2003) répertorie 86 sites où l'on trouve des éléphants dans 13 pays (Tableau 1). Ces sites sont soit des parcs nationaux, des réserves de chasse, des réserves naturelles de forêts ou d'autres types de zones protégées. Certains sites sont simplement des territoires non protégés, habités par les éléphants. Le Burkina Faso compte 16 sites de répartition des éléphants, contre 24 en Côte d'Ivoire (Tableau 1).

En Afrique de l'Ouest, les estimations du nombre d'éléphants portent sur 56% de l'aire de répartition de l'espèce, ce qui fait que la sous-région a la plus grande proportion d'aire de répartition comportant des estimations de population d'éléphants. Cependant, sur 53% de l'aire de répartition où des estimations ont été faites, les données obtenues sont des suppositions; les enquêtes systématiques n'ayant eu lieu que sur un peu plus de 26% de l'aire de répartition totale (Blanc *et al*, 2003. Voir Tableau 6).

La plupart des aires de répartition des éléphants sont isolées les unes des autres. D'autre part, certaines sont adjacentes et forment une large zone de parcours des éléphants. C'est le cas de neuf sites de la partie orientale du Burkina Faso qui, avec deux autres au nord du Bénin et un au sud-ouest du Niger, forment une entité qui constitue la plus importante zone de parcours des éléphants (29.102 km²) de la sous-région. Si l'on considère chaque site isolé comme un parcours d'éléphants et si l'on considère chaque groupe de sites adjacents comme un seul parcours d'éléphants, alors il y a 54 parcours en Afrique de l'Ouest (Fig 1). Il y en a 35 dans la zone de forêts (tel que défini par White [1983]), et 19 dans la zone de savanes (ce qui, dans le présent document, prend en compte les savanes guinéennes et soudaniennes ainsi que le Sahel). La liste des sites figure dans les Tableaux 2 et 3.

La plupart de ces populations sont de taille réduite; par exemple, les deux-tiers des populations d'éléphants de la zone forestière ne comptent que 50 éléphants ou moins (Tableaux 2 et 4) et 10 seulement en comptent plus de 100. Trois populations seulement dans la zone forestière peuvent dépasser 500 éléphants: la zone Bia/Goasa/Djambamakrou, qui s'étend à la frontière entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, la forêt de Gola à la frontière entre le Liberia et la Sierra Leone et la zone Cross River-Korop Banyang-Mbo entre le Nigeria et le Cameroun.

La moitié des populations de savane est constituée de groupes de 100 éléphants ou moins (Tableaux 3 et 4). Quatre populations seulement dépassent 500 individus: Mole, Gourma Malien/Sahel bourkinabè, Nazinga-Sissili-Zabre-NE Ghana-Doungh et le complexe du Parc

W-Arly-Pendjari. Ce dernier est à cheval sur les frontières du Burkina Faso, du Bénin et du Niger et est le seul de la sous-région à compter plus d'un millier d'individus.

Certaines des populations du Liberia et de la Sierra Leone, représentées à la Fig. 1 et dans les Tableaux 1 à 5 ont dû diminuer fortement en nombre, ou ont même été exterminées au cours des dernières guerres civiles. Les éléphants souffrent souvent pendant les périodes de guerre en raison de la disponibilité accrue des armes à feu et du trafic d'ivoire en échange d'armes.

Les densités évaluées (Tableaux 2 et 3) sont beaucoup moins élevées que celles observées ailleurs sur le continent et reflètent probablement une période de chasse intense.

La pauvre qualité des recensements justifie entre autres la carence générale de renseignements pour la gestion des éléphants dans cette sous-région. Il n'existe pas une seule population dans la sous-région pour laquelle on dispose de données sur les tranches d'âge, la proportion des sexes, la mortalité et la natalité, et qui nous permettraient de dégager les tendances. Il n'y a aucune information sur la façon dont les animaux qui parcouraient autrefois de grands espaces utilisent leur habitat lorsqu'ils sont contraints à vivre dans de petites réserves. Nous manquons aussi de données sur le nombre optimum d'éléphants qu'une zone donnée peut abriter (capacité de charge).

Le commerce de l'ivoire a joué un rôle clé dans le déclin de l'éléphant d'Afrique de l'Ouest et demeurera toujours une menace potentielle. Certains pays ont longtemps été des entrepôts importants pour le commerce de l'ivoire (Allaway, 1989; Roth & Douglas-Hamilton, 1991; Dublin *et al.*, 1995). En 1996, six pays rapportaient qu'ils détenaient des réserves d'ivoire (Milliken, 1997). Inévitablement, ces stocks augmenteront au fur et à mesure que l'on ajoutera l'ivoire trouvé (défenses d'éléphants morts de mort naturelle) et l'ivoire saisi. Le commerce intérieur de l'ivoire est encore permis dans certains pays (TRAFFIC, 1999) et continue d'exister illégalement ailleurs. Il est urgent d'avoir plus d'informations sur les mouvements du trafic illégal d'ivoire au sein de l'Afrique de l'Ouest (Milliken & Sangalakula, 1996).

Le manque de données de base nécessaires à la gestion signifie qu'une stratégie efficace doit mettre l'accent sur le recueil de données sous forme de chiffres, de paramètres de populations, de tendances d'habitat, d'écologie générale et de commerce de l'ivoire. Par conséquent, le premier objectif de cette stratégie est **d'évaluer le statut 'état des éléphants d'Afrique de l'Ouest.**

4.2. Tendances

Les estimations actuelles du nombre d'éléphants, bien qu'il s'agisse surtout d'approximations, illustrent comment les éléphants, autrefois répandus sur de vastes superficies, se sont divisés en petites populations éparpillées. Il n'existe pas d'estimation sur le déclin de ce chiffre pour le siècle dernier, mais il est probable qu'il soit comparable à la perte de 93% de l'aire de répartition (Roth & Douglas-Hamilton, 1991).

Plus la population est petite, plus le risque d'extinction est grand (Shaffer, 1987). Les petites populations sont plus vulnérables aux événements accidentels tels que les épidémies ou la sécheresse, ou aux recrudescences du braconnage. Par exemple, une petite population d'éléphants dans une forêt isolée qui perdrait tous les mâles adultes par suite de braconnage ne sera plus à mesure de se reproduire.

Le sort des éléphants d'Afrique de l'Ouest est semblable à celui des espèces asiatiques (*Elephas maximus*). Les données sur les éléphants indiens ont été utilisées dans une

simulation informatique par Sukumar (1993) pour conclure que chaque population doit compter entre 100 et 200 éléphants (selon la répartition initiale par tranche d'âge et par sexe) pour assurer une bonne probabilité de survie dans les 100 ans à venir. Les éléphants d'Afrique de l'Ouest sont susceptibles d'avoir les mêmes taux de natalité et de mortalité que ceux de l'étude de Sukumar (1993) car ils ont souffert des mêmes chasses et fragmentations, et les résultats de Sukumar peuvent servir de guide. Son estimation de 100 ou 200 comme chiffre minimum pour la survie d'une population donne lieu de s'inquiéter, surtout si l'on considère que d'après le Tableau 5, seules 22 populations d'Afrique de l'Ouest dépassent 100 individus, et seulement 15 en ont plus de 200. En outre, lorsque les tranches d'âge et les proportions mâles/femelles sont déséquilibrées par la surexploitation, la population doit en fait dépasser les 100 ou 200 individus afin d'avoir des chances raisonnables de survivre au delà d'un siècle (Sukumar, 1993).

Les reproductions consanguines et la perte de variation génétique sont des problèmes potentiels pour les petites populations isolées (Lande & Barrowclough, 1987). A long terme (un ou deux siècles) il pourrait être nécessaire de formuler un plan de gestion génétique. Cependant, pour le moment, il n'y a pas de preuve que la reproduction consanguine ait un effet néfaste à moyen terme (c.-à-d. sur quelques décennies) pour les éléphants. Ces populations seront plus probablement affectées négativement par la perte d'habitat, le braconnage pour l'ivoire, la sécheresse et les maladies au cours des premières décennies du 21^{ème} siècle.

Le nombre d'éléphants a évolué de manière régressive pendant plusieurs siècles, tout au moins depuis que les Européens ont commencé à faire du commerce sur la côte atlantique. Cette stratégie doit agir pour arrêter cette tendance à la baisse de l'aire de répartition et du nombre d'éléphants et la deuxième cible importante est **de maintenir et, dans la mesure du possible, d'augmenter la population d'éléphants en Afrique de l'Ouest.**

4.3. Gestion de l'habitat

La perte d'habitat est la conséquence de l'expansion de l'activité humaine: lorsque des villages ou des fermes s'agrandissent ou que de nouveaux sites de ce type apparaissent; lorsque de nouvelles routes encouragent l'installation humaine dans des zones éloignées; lorsque des projets d'exploitation créent des mines, des barrages ou des exploitations agricoles commerciales (telles que des plantations de palmiers à l'huile) ou lorsque des concessions forestières sont attribuées. Tandis que les éléphants préfèrent la végétation perturbée par l'abattage d'arbres, (Merz, 1981) la chasse risque d'augmenter dans les forêts exploitées en raison de leur meilleure accessibilité.

L'habitat des éléphants peut souffrir des incendies pendant la saison sèche, de la pâture des animaux domestiques, de l'exploitation de bois ou d'empiètement des exploitants agricoles. Les exploitations agricole disséminées et autres types d'activité humaine peuvent être au cœur des perturbations qui empêchent les éléphants d'utiliser toute la zone de répartition disponible.

La plupart des populations répertoriées dans les Tableaux 2 et 3 se trouvent dans des zones protégées. Au niveau du continent, la variable la plus importante pour déterminer les densités d'éléphants est le degré de protection (Burrill & Douglas-Hamilton, 1987). Cependant, de nombreux parcs et réserves d'Afrique de l'Ouest ne sont pas efficacement protégés en raison du manque de ressources et du mauvais moral des employés. Les éléphants d'une petite réserve seront toujours plus vulnérables aux recrudescences du braconnage car il n'y a pas pour eux d'endroit inaccessible pour trouver refuge, tous les points d'eau d'une petite réserve

pouvant se trouver à un jour de marche d'un village. D'autre part, une petite superficie peut aussi être protégée plus efficacement (Leader-Williams & Albon, 1988; Parker & Graham, 1989).

De nombreux habitats ont déjà disparu et c'est le moment de ne plus en perdre d'autres et que ce qui reste soit géré efficacement. D'où le troisième objectif majeur est d'**améliorer les habitats des éléphants en Afrique de l'Ouest**. Ceci implique à la fois une manipulation de l'habitat dans le sens traditionnel (gestion des feux, etc.), restauration ou réhabilitation et protection.

5. ACTIONS A ENTREPRENDRE DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE

Afin d'atteindre les trois objectifs décrits ci-dessus, il faut obtenir sept résultats (ou produits). Les résultats désirés ont été identifiés par la procédure du cadre logique adoptée lors de l'atelier qui a développé cette stratégie (voir Annexe). Chaque résultat désiré est décrit ci-dessous avec les activités requises pour atteindre ces résultats. Chacun d'entre eux peut contribuer à un ou plus de trois objectifs principaux (voir Annexe). On espère que divers projets seront élaborés pour la réalisation des activités identifiées dans la stratégie.

Etant donné que les ressources pour la préservation sont rares, nous devons nous assurer que les efforts seront concentrés sur les populations dont les chances de survie à long-terme sont les meilleures. La première étape pour établir le rang des priorités impose l'usage d'indicateurs fait une distinction entre les populations qui sont estimées à plus ou moins 100 éléphants, soit le minimum requis pour assurer une chance raisonnable de survie dans les 100 années à venir. On devrait faire plus d'efforts pour les plus grandes populations qui sont actuellement au nombre de 22 (Tableaux 2 et 3). Dans un autre temps, après avoir recueilli de nouveaux renseignements sur chaque aire de répartition, chaque gouvernement devra établir des priorités pour ses populations d'éléphants en utilisant d'autres critères. Ces critères devront tenir compte du potentiel de chaque population: paramètres des populations (répartition par âge et par sexe, natalité et mortalité), tendance numérique supposée, étendue de l'aire de répartition disponible, menaces de braconnage ou d'empiètement agricole et normes de gestion. Il sera ensuite sans doute nécessaire de faire ce classement prioritaire au niveau sous-régional, par exemple pour les résolutions concernant le choix des populations qui obtiendront la priorité - soit des résolutions décisives pour la survie des éléphants d'Afrique de l'Ouest.

6. RESULTATS A OBTENIR PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

6.1. Résultat 1: Renseignements nécessaires pour la gestion

6.1.1. Raisonement

Les décisions pour la gestion doivent être basées sur l'information, mais peu de données sont disponibles pour la plupart des sites. On devrait donc concentrer les efforts sur les populations les plus importantes, c.à d. celles que l'on pense que le nombre des individus devrait dépasser 100. Vingt-deux populations sont inscrites comme comptant plus de 100 individus (Tableaux 2 et 3). Cependant, certaines d'entre elles sont tombées en dessous de ce chiffre (par exemple, celles du Liberia), tandis que d'autres qui sont actuellement recensées à moins de 100 en comportent peut-être plus. Par conséquent, il faut qu'un important effort de recensement soit entrepris pour estimer les effectifs de façon à ce que les sites de forêt et de savane puissent

être prioritaires. Il faut également mieux comprendre les mouvements saisonniers et l'utilisation des différents habitats. Dans les sites prioritaires, on a besoin d'obtenir des données sur les tranches d'âge, les taux proportionnels de chaque sexe, les taux de mortalité naturelle et de natalité pour pouvoir prédire les tendances et les comparer avec les résultats obtenus après des estimations consécutives de populations. Les taux de mortalité dus au braconnage doivent être suivis. Il faut effectuer des analyses sur la viabilité des populations.

6.1.2. Activités

Raffiner et uniformiser les méthodes actuelles pour l'estimation du nombre d'éléphants de forêt et développer de nouvelles techniques.

Déterminer si la détection de l'infra-son est une méthode viable pour recenser les éléphants et comprendre leur répartition.

Entreprendre des inventaires de populations pour les sites que l'on estime à plus de 100 individus et pour ceux qui auraient pu être classés par erreur comme en ayant moins de 100.

Mettre les Tableaux 2 et 3 à jour en utilisant les nouveaux calculs, puis classer les sites par taille. Dans le premier cas, classer par taille de population; au fur et à mesure que l'on obtient plus de renseignements, la liste des priorités devra être révisée en utilisant d'autres critères reflétant le potentiel de survie à long terme.

Pour les sites prioritaires (plus de 100 éléphants confirmés), organiser des recensements à intervalles réguliers (par ex. tous les deux ans, tous les cinq ans) pour élucider les tendances.

Elaborer des programmes pour estimer les tranches d'âges et les proportions de chaque sexe dans les sites prioritaires. Raffiner les méthodes sur le terrain pour estimer l'âge des éléphants de forêt.

Estimer les taux de natalité et les taux de mortalité naturelle (c.-à-d. en dehors du braconnage) et construire des modèles pour prédire les tendances et les effets des différentes options de gestion.

Estimer les chances de survie des petites populations selon les tranches d'âge et les proportions de mâles et de femelles déterminées par l'étude sur le terrain (Analyses sur la viabilité des populations).

Utiliser pleinement les nouvelles technologies tel le Système d'Information Géographique pour le suivi et la gestion des éléphants.

Etudier les mouvements saisonniers, en particulier ceux qui traversent les frontières internationales, soit à l'aide d'observations au sol, soit par surveillance radio.

Etudier l'utilisation de l'habitat par les populations d'éléphants qui, autrefois, parcouraient de vastes étendues et qui sont maintenant restreintes à de petites superficies.

Evaluer les conditions de l'habitat ou de l'aire de répartition pour chaque site et préparer des plans de gestion de l'habitat.

Mettre au point des programmes de surveillance de l'habitat.

Surveiller la répartition spatiale et temporelle des activités illégales et leurs tendances dans les aires répertoriées.

S'assurer que le programme MIKE (Monitoring Illegal Killing of Elephants - Contrôle des abattages illégaux d'éléphants, programme transcontinental recommandé par la CITES en 1997) est mis en œuvre rapidement dans les sites officiellement choisis pour ce programme (sites MIKE "officiels"); mettre en place des programmes semblables ailleurs (sites MIKE "non-officiels").

Développer des techniques pour déterminer les rapports génétiques et l'évolution historique des éléphants.

Conduire des études génétiques pour déterminer le statut taxonomique des éléphants de forêt et des éléphants de savane; déterminer s'il s'agit de sous-espèces ou d'espèces séparées.

Conduire des études génétiques pour déterminer les rapports entre les éléphants de forêt des forêts de la Haute Guinée et ceux du bloc d'Afrique centrale (congolais), et les rapports entre les éléphants de la savane d'Afrique occidentale et ceux d'Afrique orientale et d'Afrique australe.

S'assurer que toutes les données sur les chiffres et la répartition, avec des précisions sur les méthodes d'enquête, sont communiquées à la Banque de données sur l'éléphant d'Afrique.

Mettre à la disposition des gestionnaires, les résultats de la recherche sur les éléphants.

Développer une base de données sous-régionale sur les institutions, les projets et experts impliqués dans la conservation et la gestion des éléphants.

6.2. Résultat 2: Meilleure compréhension et contrôle efficace du trafic de l'ivoire

6.2.1. Raisonnement

C'est le commerce interne de l'ivoire dans chaque pays qui alimente le commerce international. Le commerce national de l'ivoire absorbe l'ivoire obtenu des éléphants tués illégalement à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique de l'Ouest. Certains pays et certaines villes de la sous-région sont reconnus comme des centres de transfert pour l'expédition de l'ivoire illégal venant d'Afrique centrale. Il sera impossible de contrôler le commerce international illégal de l'ivoire tant que le commerce intérieur prospérera. Etant donné que la dynamique du commerce intérieur n'est pas très bien comprise, des études dans chaque pays sont un premier pas essentiel. Le commerce international doit aussi faire l'objet d'une étude future. Des contrôles efficaces du commerce international et national doivent être mis en place.

6.2.2. Activités

Renforcer les initiatives politiques qui existent (c.-à-d. au niveau de la CDEAO) concernant la préservation des éléphants et le commerce de l'ivoire dans la sous-région, et en établir de nouvelles là où il n'y en a pas.

Mettre en œuvre urgemment le plan d'action de la CITES pour le contrôle du commerce de l'ivoire de l'éléphant d'Afrique adopté par la CITES conformément à la Décision 13.26

Encourager la participation des services de douane dans le combat contre la contrebande de l'ivoire. Former les douaniers et les policiers aux techniques d'application des lois dans le domaine de l'ivoire.

S'assurer que les systèmes de marquage et d'enregistrement de l'ivoire ont été établis dans chaque pays pour les stocks du gouvernement et pour l'ivoire appartenant à des particuliers, et saisir tout ivoire non marqué.

Conduire des études sur le commerce interne de l'ivoire dans chaque pays.

Etablir des réseaux de renseignement pour combattre la contrebande.

Etablir des mécanismes pour faire parvenir les données d'Afrique de l'Ouest rapidement à ETIS (Elephant Trade Information System) qui fournit une méthode pour surveiller la circulation d'ivoire en contrebande.

Conformément à la Décision 13.26 de la CITES, informer et sensibiliser les commerçants de trophées et les bijoutiers ainsi que le public sur la législation relative au commerce des produits d'éléphants.

Engager TRAFFIC pour coordonner toutes les activités concernant la réglementation du commerce de l'ivoire.

Soutenir le Groupe de spécialistes de l'éléphants d'Afrique (AfESG) qui coordonne et fait la promotion des aspects techniques de la gestion des éléphants.

6.3. Résultat 3: Améliorer la structure institutionnelle pour la gestion des éléphants

6.3.1. Raisonement

La faiblesse au niveau institutionnel empêche d'établir et de faire fonctionner efficacement les programmes de gestion des éléphants. La plupart des départements gouvernementaux chargés de la faune dans la région manquent de personnel pour exécuter leurs mandats et le personnel qui est en place n'a souvent pas la formation technique ou professionnelle nécessaire. Les employés subalternes, comme les gardes-chasse, sont parfois peu motivés. L'équipement comme les voitures, les radios, le matériel de camping ou de terrain, et le matériel de terrain comme les jumelles, les compas, et les guides de terrain manquent également. Enfin, dans la plupart des cas, le budget alloué pour les frais courants (c.-à-d. l'essence et l'entretien des véhicules, les indemnités de service de nuit pour le personnel sur le terrain) est insuffisant. En conséquence, les parcs et les réserves ne sont pas protégés efficacement contre les braconniers et les empiètements agricoles; les plans d'aménagement des éléphants ne peuvent pas être conçus ni mis en œuvre; on ne peut pas conduire d'études sur le terrain et il n'y a pas de programmes de surveillance.

6.3.2. Activités

Organiser des cours de formation aux niveaux sous-régional et national pour les agents concernés.

Donner des bourses pour permettre aux agents de surveillance de la faune d'obtenir des diplômes universitaires dans le domaine de la gestion de la faune.

Organiser des cours de formation au niveau national pour les gardes-chasse.

Organiser des cours au niveau national pour les gardes-chasse des villages ou des communautés.

Organiser des formations pour les chefs communautaires locaux et les ONG.

Fournir de l'équipement de terrain pour les gardes-chasse sur tous les sites ayant >100 éléphants.

Développer un système pour améliorer le moral et la motivation des gardes-chasse, tels que des encouragements pour les arrestations, l'assurance de promotions, et accroître l'autorité des agents en les formant mieux au commandement.

Etablir des réseaux de renseignement pour combattre la contrebande.

Soutenir le Groupe de spécialistes de l'éléphants d'Afrique (GSEAf) qui coordonne et fait la promotion des aspects techniques de la gestion des éléphants et fournit de l'aide aux agences gouvernementales dans le domaine de la faune et aux ONG dans la planification de projets.

6.4 Résultat 4: Réduction du taux de perte de l'aire de répartition de l'éléphant

6.4.1. Raisonement

Une des causes principales de la diminution du nombre d'éléphants a été la perte importante des habitats pendant le 20^{ème} siècle. Le déclin des habitats doit être enrayer en sécurisant les limites des aires de répartition actuelles et en réduisant les pressions qui grignotent progressivement les périphéries de ces aires. Il faut empêcher de nouveaux empiètements sur les habitats d'éléphants et restreindre les perturbations humaines (telles que l'exploitation des forêts, l'exploitation agricole, l'exploitation des mines et la chasse). Des mesures doivent être prises pour réduire les conflits homme-éléphant. La question d'efficacité des systèmes de compensation des récoltes endommagées doit être abordée par chaque Etat. Dans les zones arides, il se peut qu'il soit nécessaire de contrôler les feux de brousse et de fournir de l'eau pour réduire la concurrence avec le bétail.

6.4.2. Activités

Arrêter toutes les activités d'exploitation forestière dans les zones protégées en priorité (c.-à-d. les aires protégées de >100 éléphants) pour enrayer la dégradation de l'habitat.

Expulser les occupants illégaux des habitats protégés pour les éléphants afin d'enrayer la dégradation de l'habitat due aux activités humaines et d'éviter les conflits entre humains et éléphants.

Matérialiser et protéger les limites des aires de répartition des éléphants pour éviter les empiètements.

Créer des liens entre le personnel de gestion des éléphants et les communautés locales en les encourageant à assumer la responsabilité de la gestion des éléphants ou en les impliquant dans des activités lucratives dans les zones protégées.

Réduire les conflits entre humains et éléphants en engageant les communautés locales dans des activités qui n'impliquent pas l'empiètement sur les zones protégées.

Réduire les conflits entre humains et éléphants en réduisant la fréquence et l'intensité des dommages causés aux récoltes. Développer de nouvelles techniques pour dissuader les éléphants de pénétrer dans les exploitations agricoles.

En s'inspirant des leçons apprises des politiques de compensation dans d'autres pays, investiguer sur des systèmes équitables de compensation des fermiers en dehors des aires protégées pour les ravages des champs et autres dommages causés par les éléphants.

Former des cellules de crise pour répondre rapidement aux problèmes causés par les éléphants ravageurs.

Créer, si besoin, des points d'eau pour les éléphants à l'intérieur des zones protégées pour les attirer loin des zones cultivées.

Préparer des plans de gestion de feux de brousse pour les zones protégées et assurer leur mise en œuvre.

Promouvoir l'instauration et la préservation efficace de l'habitat des éléphants en particulier dans les couloirs de migration et les zones frontalières.

Etablir et aménager des couloirs de migration là où le niveau de pression humaine le permet.

Protéger les éléphants pendant les mouvements saisonniers pendant lesquels ils sont particulièrement vulnérables.

Promouvoir dans chaque pays une meilleure planification de l'utilisation des terres pour assurer l'avenir des aires de répartition des éléphants en leur donnant de l'importance au niveau national. Encourager une planification qui tient compte de l'ensemble des écosystèmes, même lorsque ceux-ci traversent des frontières nationales.

Développer des stratégies pour accroître les bénéfices des communautés locales à partir des éléphants.

6.5. Résultat 5: Contrôle des massacres illégaux d'éléphants

6.5.1. Raisonement

Etant donné que de nombreuses populations d'éléphants sont de petite taille, une augmentation du braconnage, si infime soit-elle, pourrait avoir des effets catastrophiques et causer leur extinction au niveau local. Les gestionnaires des éléphants doivent agir dans le respect des lois mais, dans certains pays, la législation a besoin d'être révisée et renforcée. Partout les lois qui protègent les éléphants doivent être mises en vigueur en améliorant la diffusion des renseignements sur les activités illégales et en rendant les équipes anti-braconnage plus efficaces sur le terrain.

6.5.2. Activités

Revoir et si besoin réviser la législation sur la faune et la chasse pour faire face aux besoins actuels de conservation des éléphants.

Renforcer les sanctions dissuasives sur le braconnage, la possession et le trafic de l'ivoire aux niveaux national et international.

Renforcer les législations et assurer un contrôle plus strict des armes à feu.

Légiférer pour interdire le commerce international de l'ivoire et des produits dérivés des éléphants afin d'enrayer l'écoulement de l'ivoire sur le marché international.

Créer un réseau d'informateurs autour de chaque zone protégée, car c'est un moyen efficace de recueillir des renseignements sur les activités illégales.

Instaurer des brigades villageoises pour contrôler le braconnage.

Former, équiper et motiver les équipes anti-braconnage pour les rendre plus efficaces.

Former les agents dans l'utilisation de méthodes simples de surveillance des activités illégales afin qu'ils puissent déployer leurs forces plus efficacement.

6.6. Résultat 6: Meilleure compréhension des questions de conservation des éléphants à tous les niveaux.

6.6.1. Raisonement

A l'intérieur de chaque Etat de l'aire de répartition des éléphants, il y a un manque de compréhension ou une certaine indifférence par rapport à la conservation des éléphants. Les fonctionnaires, hommes politiques, responsables des communautés et simples fermiers ignorent souvent la législation qui régit la chasse des éléphants et la possession d'ivoire. Certains connaissent ces lois mais n'en comprennent pas suffisamment les raisons. Les solutions au problème de la préservation des éléphants doivent comprendre plusieurs niveaux de prise de responsabilité. Par conséquent, cette stratégie doit promouvoir une meilleure compréhension par les communautés rurales, les citadins et les villageois (en particulier ceux de la classe moyenne) et les fonctionnaires et hommes politiques qui faciliteront l'adoption de mesures de préservation et la mise en œuvre de programmes sur le terrain. Des articles publiés dans les médias sur la vie des éléphants (par ex. sur leur comportement social) sont des

moyens efficaces d'influencer le grand public. On doit atteindre le public par le biais des écoles, des villages, de la radio, de la télévision et des journaux.

6.6.2. Activités

Diffuser l'information sur les éléphants au niveau sous-régional, national et local afin que le public comprenne les questions et soit plus apte à offrir son soutien.

Renforcer les moyens et la capacité pour communiquer les questions d'environnement au public. Le ministre de l'environnement de chaque pays devrait créer un bureau de relations publiques pour promouvoir la préservation de la faune (y compris l'eau, le sol, les plantes et les animaux) en général et des éléphants en particulier.

Lancer des campagnes d'information pour le public qui ciblent les éléphants en allant dans les écoles, avec des projections de films, des pièces de théâtre et des spectacles de danse.

Cultiver l'instinct de conservation de l'éléphants chez les communautés en s'appuyant sur les croyances traditionnelles favorables à l'espèce.

Cibler l'information pour les fonctionnaires et les agents gouvernementaux afin de s'assurer qu'ils comprennent les questions car c'est souvent eux qui prennent en fait les décisions.

Expliquer les lois concernant le commerce de l'ivoire et la préservation de la faune sauvage et en faire la publicité.

Vulgariser les résultats des recherches scientifiques de façon à stimuler l'intérêt du public.

6.7. Résultat 7: Compréhension au niveau sous-régional et renforcement de la coopération

6.7.1. Raisonnement

Les 13 pays ont besoin de coopérer, car en tant que pays voisins, ils font face à des problèmes similaires de gestion des éléphants, et certains éléphants font des va-et-vient à travers les frontières internationales. Les braconniers traversent souvent les frontières à leur gré. En conséquence, les Etats qui se partagent une population d'éléphants ont besoin de coordonner leurs études et leurs actions pour combattre le braconnage. Les Etats de l'aire de répartition des éléphants doivent se servir des structures politiques et économiques fournies par la CEDA (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest) pour accroître leurs connaissances sur le profil des éléphants. En unifiant leur position sur les questions d'éléphants et d'ivoire, la sous-région pourra recueillir un soutien international accru. Le Groupe des spécialistes de l'éléphant d'Afrique peut jouer un rôle important dans la promotion d'échanges d'informations et de contacts entre spécialistes.

6.7.2. Activités

Créer des contacts et des accords de coopération entre les Etats pour la gestion des éléphants.

Faciliter les contacts entre spécialistes d'éléphants au moyen de réunions périodiques et de circulation régulière d'informations pour que les leçons apprises dans un pays puissent servir ailleurs.

Faciliter les échanges techniques à l'intérieur dans la sous-région au moyen de publications, d'ateliers et autres types de réunions.

Renforcer la capacité opérationnelle du GSEAf pour qu'il puisse mieux répondre aux besoins de la sous-région en ce qui concerne la gestion et la préservation des éléphants, tout particulièrement au niveau de la coordination de la mise en œuvre de cette stratégie.

7. CONCLUSION

Maintenant que nous avons décrit la situation des éléphants dans la sous-région et identifié les problèmes, **nous devons mettre l'accent sur l'action à engager.** Les ONG nationales et internationales doivent être impliquées, ainsi que les agences gouvernementales pour la protection de la faune. Certaines des activités décrites ci-dessus ne demanderont pas de ressources supplémentaires; elles exigeront plutôt que les activités du personnel gouvernemental ou des ONG s'orientent vers certaines directions. D'autres, plus particulièrement celles qui concernent la collecte d'informations et l'application des lois, nécessiteront des fonds pour l'équipement, les frais de fonctionnement et de soutien financier pour le personnel sur le terrain. Les cibles sont spécifiées à l'Annexe 1 afin d'assurer que les résultats requis sont obtenus et de permettre l'évaluation de la réussite de cette stratégie.

Aujourd'hui, de nombreuses populations de petite taille en Afrique de l'Ouest ne sont pas viables. La stratégie adoptée doit se limiter aux sites qui ont au moins le nombre minimum d'éléphants ayant une chance raisonnable de survie pendant le siècle à venir.

L'Afrique de l'Ouest se distingue du reste du continent car elle a perdu un plus grand pourcentage de son aire de répartition de l'éléphant et souffert d'une fragmentation importante des habitats. Néanmoins, on constate une grande détermination des gestionnaires de la faune sauvage de l'Afrique de l'Ouest pour enrayer le fléau et assurer la survie de l'espèce au profit de leurs petits-enfants.

8. REFERENCES

Alexandre, D.Y. (1978) Le rôle dessemineur des éléphants en forêt de Tai, Côte d'Ivoire. *La Terre et la Vie* **32**: 47-72.

Allaway, J. (1989) The ivory trade in Nigeria *The Ivory Trade and the Future of the African Elephant* (ed by S. Cobb). Ivory Trade Review Group, Oxford, U.K.

Alpers, E.A. (1992) The ivory trade in Africa: an historical overview. In *Elephant: The Animal and its Ivory in African Culture* (Ed. By D.H. Ross). Pp. 349-363. Fowler Museum of Cultural History, University of California, Los Angeles.

Andersen, J. (1953) Analysis of a Danish roe-deer population (*Capreoleus capreoleus* L.) based upon the extermination of total stock. *Danish Review of Game Biology* **2**: 127-155.

Barriel, V., Thuét, E. & Tassy, P. (1999) Molecular phylogeny of Elephantidae. Extreme divergence of the extant forest elephant. *C.R. Acad. Sci. Paris, Sciences de la Vie* **322**: 447-454.

- Blackmun, B.W. (1992) The elephant and its ivory in Benin. In *Elephant: The Animal and its Ivory in African Culture* (Ed. By D.H. Ross). Pp. 163-183. Fowler Museum of Cultural History, University of California, Los Angeles.
- Blanc, J., Thouless, C.R., Dublin, H.T., Douglas-Hamilton, I., Craig, G.C. & Barnes, R.F.W. (2003) African Elephant Status Report 2002. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group, IUCN, Gland Switzerland and Cambridge, U.K.
- Brown, G. & Henry, W. (1993) The viewing value of elephants. In: *Economics and Ecology: New Frontiers and Sustainable Development* (ed. by B. Barbier), pp. 146-155. Chapman & Hall, London.
- Burrill, A. & Douglas-Hamilton, I. (1987) African Elephant Database Project: final report. UNEP/GRID, Nairobi.
- Carroll, R.W. (1988) Elephants of the Dzanga-Sangha dense forest of south-western Central African republic. *Pachyderm* **10**: 12-15.
- Cole, H.M. (1992) The Igbo: prestige ivory and elephant spirit power. In *Elephant: The Animal and its Ivory in African Culture* (Ed. By D.H. Ross). Pp. 211-225. Fowler Museum of Cultural History, University of California, Los Angeles.
- Cosentino, D.J. (1992) Talking (gray) heads: elephant as metaphor in African myth and folklore. In *Elephant: The Animal and its Ivory in African Culture* (Ed. By D.H. Ross). Pp. 81-95. Fowler Museum of Cultural History, University of California, Los Angeles.
- Dougherty, N. (1994) Nigeria's elephants: characterizing pachyderm problems in West Africa. *Swara* **17**(2): 25-27.
- Douglas-Hamilton, I. (1979) African elephant ivory trade study. Final Report. Unpublished Report, U.S. Fish & Wildlife Service.
- Drewal, H.J. (1992) Image and indeterminacy: elephants and ivory among the Yoruba. In *Elephant: The Animal and its Ivory in African Culture* (Ed. By D.H. Ross). Pp. 137-159. Fowler Museum of Cultural History, University of California, Los Angeles.
- Feer, F. (1995) Morphology of fruits dispersed by African forest elephants. *African Journal of Ecology* **33**: 279-284.
- Ford, J. (1971) *The role of trypanosomiases in African ecology: a study of the tsetse-fly problem*. Clarendon Press, Oxford.
- Frade, F. (1955) Sous-famille des Loxodontinae Osborn, 1918. *Traite de Zoologie* **17**: 774-780.
- Georgiadis, N (1996) Africa's elephants: one species or two? *African Wildlife Update* **5**(6): 5.
- Hall, J.B. & Swaine, M.D. (1981) *Distribution and Ecology of Vascular Plants in a Tropical Rain Forest: Forest Vegetation in Ghana*. Junk, The Hague.
- Janzen, D.H. & Martin, P.S. (1982) Neotropical anachronisms: the fruits the gomphotheres ate. *Science* **215**: 19-27.

- Lande, R. & Barrowclough, G.F. (1987) Effective population size, genetic variation, and their use in population management. In *Viable Populations for Conservation* (ed. By M.E. Soulé). Pp. 87-123. Cambridge University Press, Cambridge.
- Leader-Williams, N. & Albon, S. (1988) Allocation of resources for conservation. *Nature* **336**: 533-535.
- Luxmoore, R., Caldwell, J. & Hithersay, L. (1989) The volume of raw ivory entering international trade from African producing countries from 1979 to 1988. In *The Ivory Trade and the Future of the African Elephant* (ed. by S. Cobb). Ivory Trade Review Group, Oxford, U.K.
- Martin, C. (1991) *The Rainforests of West Africa: Ecology - Threat - Conservation*. Birkhauser Verlag, Basel.
- Milliken, T. (1997) The status of ivory stocks in Africa 1990-1996. *TRAFFIC Bulletin* **16**: 93-106.
- Milliken, T. & Sangalakula, L. (1996) The illegal ivory trade since the CITES ban: using law enforcement data to assess trends. Unpublished report, TRAFFIC, Lilongwe, Malawi.
- Milner-Gulland, E.J. & Beddington, J.R. (1993) The exploitation of elephants for the ivory trade: an historical perspective. *Proceedings of the Royal Society of London* **B 252**: 29-37.
- Merz, G. (1981) Recherches sur la biologie de nutrition et les habitats preferes de l'elephant de foret *Loxodonta africana cyclotis* Matsche, 1900. *Mammalia* **45**: 299-312.
- Merz, G. & Hoppe-Dominik, B. (1991) Distribution and status of the forest elephant in the Ivory Coast, west Africa. *Pachyderm* **14**: 22-24.
- Niagate, B. (1998) - Suivi de l'état des populations d'éléphants du Mali. Unpublished report, Bamako.
- OMT (1997) Projet de programme de travail et de budget de l'organisation pour la periode 1998-1999. Assemblée Générale, douzième session, Istanbul, 20-24 October 1997.
- Parker, I.S.C. & Graham, A.D. (1989) Men, elephants and competition. *Symposia of the Zoological Society of London* **61**: 241-252.
- Ravenhill, P.L. (1992) Of pachyderms and power: ivory and the elephant in the art of central Cote d'Ivoire.. In *Elephant: The Animal and its Ivory in African Culture* (Ed. By D.H. Ross). Pp. 115-133. Fowler Museum of Cultural History, University of California, Los Angeles.
- Roca, A.L., Georgiadis N., Pecon-Slattery, J., O'Brien S.J. Genetic evidence for two species of elephant in Africa. *Science* **293**: 1473-1476.
- Ross, D.H. (1992) More than meets the eye: elephant memories among the Akan. In *Elephant: The Animal and its Ivory in African Culture* (Ed. By D.H. Ross). Pp. 137-159. Fowler Museum of Cultural History, University of California, Los Angeles.
- Roth, H.H. & Douglas-Hamilton, I. (1991) Distribution and status of elephants in West Africa. *Mammalia* **55**: 489-527.
- Santiapillai, C. (1991) Estimating elephant numbers and densities in Asia: case studies from Sri Lanka and Sumatra. In *Censusing Elephants in Forests: Proceedings of an International Workshop* (Ed. by U. Ramakrishnan, J.A. Santosh & R. Sukumar). Pp. 46-50. Asian Elephant Conservation Centre, Bangalore.

- Shaffer (1987) Minimum viable populations: coping with uncertainty. In *Viable Populations for Conservation* (ed. by M.E. Soulé). Pp. 69-86. Cambridge University Press, Cambridge.
- Spinage, C.A. (1973) A review of ivory exploitation and elephant population trends in Africa. *African Journal of Ecology* **11**: 281-289.
- Struhsaker, T.T. (1987) Forestry issues and conservation in Uganda. *Biological Conservation* **39**: 209-234.
- Struhsaker, T.T. (1997) *Ecology of an African Rain Forest: Logging in Kibale and the Conflict Between Conservation and Exploitation*. University Press of Florida, Gainesville.
- Sukumar, R. (1993) Minimum viable populations for elephant conservation. *Gajah* **11**: 48-52.
- Temple, S.A. (1977) Plant-animal mutualism: coevolution with dodo leads to near extinction of plant. *Science* **197**: 885-886.
- TRAFFIC (1999) African elephant range states dialogue meeting. *TRAFFIC Bulletin* **17**: 129-134.
- Western, D. (1989) The ecological role of elephants in Africa. *Pachyderm* **12**: 42-45.
- White, F. (1983) *The Vegetation of Africa*. UNESCO, Paris.
- Wilson, D. & Ayerst, P. (1976) *White Gold: The Story of African Ivory*. Heinemann, London.
- WTO (1998) *WTO in Asia and the Pacific*. World Tourism Organisation, Madrid.

TABLEAUX

Tableau 1. Liste des pays de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique Occidentale, nombre de sites avec éléphants et nombre de ces sites pour lesquels il existe une estimation du nombre d'éléphants (Données fournies par Blanc *et al.*, 2003).

Pays	Nombre de sites pour lesquels il existe une estimation des éléphants	Superficie du pays occupée par les éléphants (en km²)	Superficie du pays occupée par les éléphants (%)
Bénin	4	16.195	14
Burkina Faso	16	18.834	7
Côte d'Ivoire	24	34.417	11
Ghana	8	31.796	13
Guinée	2	2.562	1
Guinée- Bissau	1	361	1
Liberia	6	21.153	19
Mali	2	31.776	3
Niger	2	2.683	<1
Nigeria	11	44.067	4
Sénégal	1	8.396	4
Sierra Leone	4	2.894	4
Togo	5	5.834	10
Total	86		4

Table 2. Liste des aires de répartition des éléphants de forêt (Données fournies par Blanc et al, 2003). Les sites sont énumérés par ordre d'abondance croissante en éléphants (noter que la plupart de ces calculs sont approximatifs et que certains sont probablement dépassés). Les données de certaines aires sont incomplètes; il n'y a peut être pas eu d'estimation pour certaines aires particulièrement.

PAYS	AIRES DE REPARTITION	SUPERFICIE (KM ²)	NOMBRE D' ELEPHANTS	DENSITE DES ELEPHANTS (par KM ²)
Cote d'Ivoire	Tene Forest	4	5	1,25
Cote d'Ivoire	Bolo Forest	88	5	0,06
Sierra Leone (SL)	Bagbe River Forest	349	5	0,01
Cote d'Ivoire	Duekoue Forest	536	6	0,01
Nigeria	Andoni Island	215	6	0,03
Cote d'Iv/Guinea	Tiapleu & Mont Nimba	380	10	0,03
Cote d'Ivoire	Abokouamekro	135	11	0,08
Cote d'Ivoire	Davo Forest	126	20	0,16
Cote d'Ivoire	Go-Bodienou Forest	600	20	0,03
Ghana	Ankasa Conservation Area	509	21	0,04
Nigeria	Taylor Creek	145	25	0,17
Cote d'Ivoire	Haut Sassandra FC	1 024	30	0,03
Nigeria	Omo FR	1 300	30	0,02
Cote d'Ivoire	Scio FC	1 338	30	0,02
Cote d'Ivoire	Keregbo Forest	213	30	0,14
Cote d'Ivoire	Beki-Bossamatie FC	389	35	0,09
Cote d'Ivoire	Mont Peko NP	340	40	0,12
Nigeria	Okumu GS	1 082	40	0,04
Cote d'Ivoire	Mont Sangbe NP	950	47	0,05
SL/Guinea	Outamba/Kilimi	461	50	0,11
Cote d'Ivoire	Okromodou Forest	945	50	0,05
Cote d'Ivoire	Niegre FC	1 056	50	0,05
Cote d'Ivoire	Marahoue NP	1 010	50	0,05
Cote d'Ivoire	Azagny NP	190	60	0,32
Liberia	Barrobo National Forest	640	100	0,16
Guinea/Liberia	Ziama & NE Forest	1 253	141	0,11
Cote d'Ivoire	Fresco Forest	2 229	150	0,07
Guinea/G-Bissau	Oure Kaba & Sansale & Binasse	1 347	175	0,13
Ghana	Kakum Conservation Area	372	219	0,59
Liberia	Sapo NP	1 292	313	0,24
Cote d'Iv/Liberia	Grebo, Tai & Goin-Cavally	10 810	375	0,03
Liberia	Krahn Bassa National Forest	5 142	500	0,10
SL/Liberia	Gola forests	4 784	610	0,13
Cote d'Iv/Ghana	Bia - Goaso- Djambamakrou	4 313	658	0,15
Nigeria/Cameroun	Cross River & Korup & Banyang-Mbo	1 924	867	0,45
	Total	47 491	4 784	0,10

Tableau 3. Liste des aires de répartition des éléphants de savane (y compris le Sahel). Les sites sont énumérés par ordre d'abondance croissante en éléphants (noter que la plupart de ces estimations sont "déterminées "mais il y a toujours quelques estimations approximatives). (Données fournies par Blanc et al, 2003).

PAYS	AIRES DE REPARTITION	SUPERFICIE (KM ²)	NOMBRE D'ELEPHANTS	DENSITE D'ELEPHANTS (parKM ²)
Senegal/Guinea	Niokolo-Koba NP & Baliar NP	9 130	2	0,00
Togo	Abdoulaye Faunal Reserve	300	4	0,01
Nigeria	Kambari	2 000	5	0,00
Nigeria	Gashaka-Gumpti	5 860	20	0,00
Cote d'Ivoire	Haut Bandama	1 300	20	0,02
BF/Ghana	Bontioli	420	50	0,12
Togo/Ghana	Fazao-Malfacassar-Kyabobo	1 920	61	0,03
Nigeria	Kwiambana	1 715	80	0,05
Nigeria	Chad Basin (Chingurmi-Duguma) NP	2 160	100	0,05
Niger/Nigeria	Baba N'rafi	430	100	0,23
Nigeria	Madagali & Kopre	5 600	150	0,03
Cote d'Ivoire	Comoe	11 500	200	0,02
Ghana	Digya & Chichibon	3 768	212	0,06
Nigeria	Yankari	2 254	328	0,15
Mali/BF	Gourma Mali + Sahel Burkinabe	32 096	350	0,01
BF	Mohoun PA complex	3 296	541	0,16
Ghana	Mole NP	4 840	589	0,12
BF/Ghana/Togo	Nazinga-Sissili-Zabre-NE Ghana-Doungou		771	
BF/Niger/Benin	Parc W - Arly - Pendjari complex	29 102	3836	0,13
	Total	117 691	7 419	0,06

Tableau 4. Estimations du nombre médian d'éléphants, superficie médiane occupée par les éléphants, et densité médiane pour les aires de répartition pour lesquels on a des estimations. Ces aires peuvent être un site isolé ou deux sites contigus ou plus. (Données fournies par Blanc et al, 2003). Les aires ont été classifiées en forêt et savane avec l'aide de la carte de végétation de White (1983). "N" est le nombre d'aires de répartition dans chaque catégorie de végétation.

Zone de végétation	Effectif médian	Superficie médiane occupée par éléphants (km carré)	Densité médiane (éléph/km carré)	N
Forêt	40	600	0.08	35
Savane	100	3,532	0.04	19

Tableau 5. Distribution des populations d'éléphants par ordre d'importance. Le tableau montre le nombre de populations qui se situent dans les catégories de tailles spécifiques, par ex. Il y a 5 populations d'éléphants de forêt qui sont estimées entre 50 à 99 animaux. Cette analyse utilise les données des Tableaux 2 et 3 ci-dessus, c.à d. que chaque population peut être constituée des éléphants d'un site isolé ou de deux sites contigus ou plus. Noter que bon nombre de ces chiffres sont approximatifs.

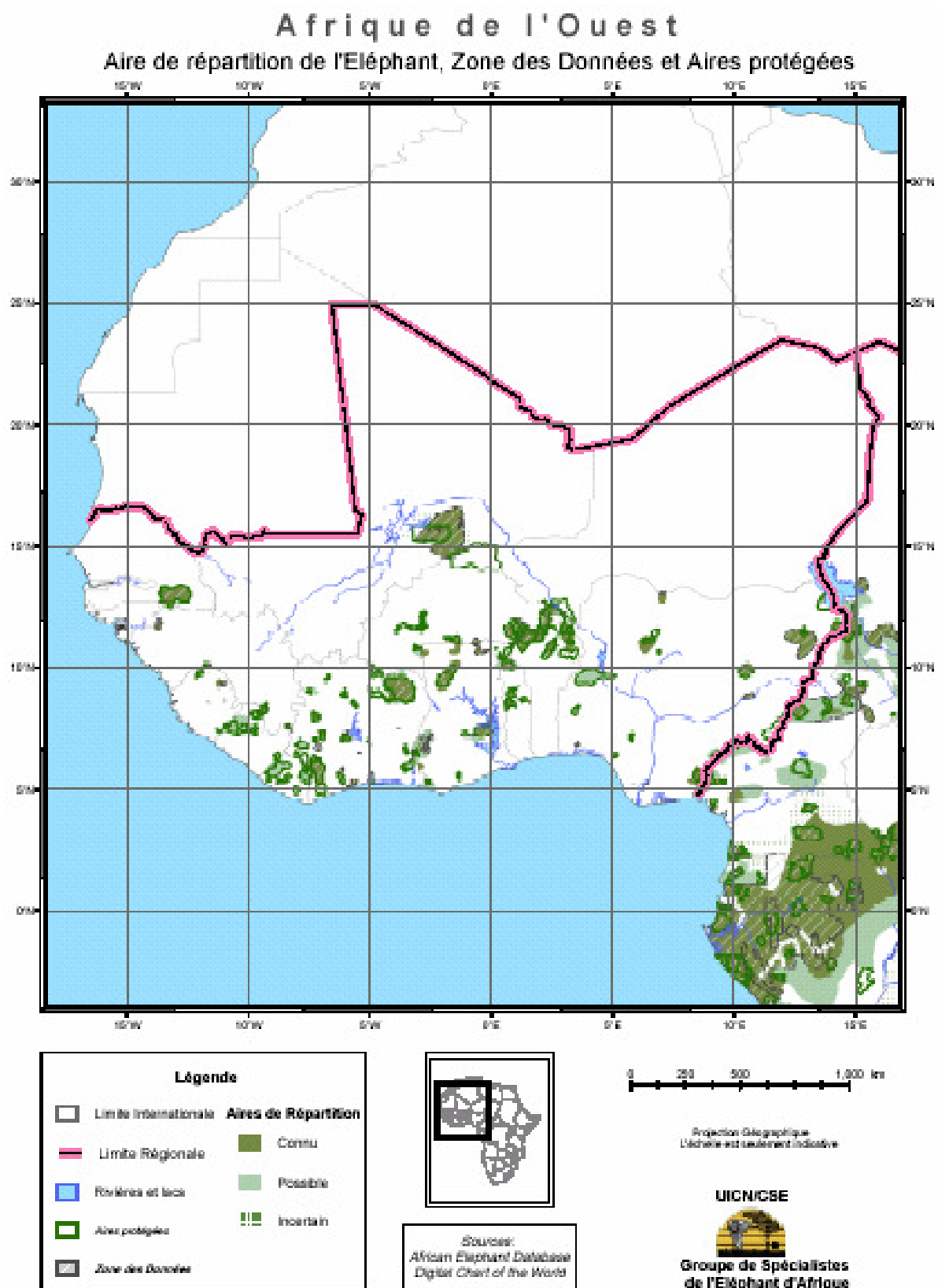
Nombre d'éléphants dans la population	Nombre de populations d'éléphants de forêt correspondant	Nombre de populations d'éléphants de savane correspondant
0 – 49	19	5
50 – 99	5	3
100 – 199	4	3
>200	7	8
Total	35	19

Table 6. Superficie couverte par chaque catégorie de donnée.

Data Catégorie	SUPERFICIE (km ²)	% Total
Comptages totaux	2,673	1.10%
Comptages directs par échantillonnage & Comptages fiables par les crottes	30,258	12.90%
Autres comptages par les crottes	815	0.30%
Information à base d'imagination	87,710	37.40%
Autres informations basées sur des imaginations	20,579	8.80%
Aires connues, mais pas suivies	36,212	15.40%
Possibles aires non suivies	41,619	17.70%
Aires de répartition incertaines	14,936	6.40%
Total	234,802	

Source: Rapport sur la Situation de l'Eléphant d'Afrique, 2002 (Blanc *et al*, 2003).

Fig1: Carte des aires de répartition des éléphants d'Afrique de l'Ouest.



ANNEXE 1: CADRE LOGIQUE

En février 1999, un atelier financé par le WWF a été organisé à Abidjan par le Groupe de Spécialistes de l'éléphant d'Afrique (AfESG). L'atelier a réuni des représentants de la plupart des Etats de l'aire de répartition des éléphants en Afrique de l'Ouest et a permis de discuter de l'élaboration d'une stratégie sous-régionale de conservation des éléphants en Afrique de l'Ouest. La gestion des éléphants est un problème complexe et il y a généralement de nombreuses opinions différentes sur chaque question particulière. Par conséquent, l'atelier a procédé par l'élaboration d'un *cadre logique* pour guider le mécanisme de prise de décisions.

Après avoir spécifié le but ou la vision d'ensemble de la stratégie, trois objectifs principaux ont été identifiés pour s'attaquer aux questions les plus importantes de la préservation des éléphants dans la sous-région. Puis, par rapport à chaque objectif défini, les problèmes auxquels la préservation des éléphants fait face ont été identifiés. Ces problèmes ont été par la suite reformulés comme **résultats** attendus ou rendements. A titre d'exemple, nous avons considéré le manque d'information nécessaire pour la gestion comme un problème majeur. Par conséquent, un résultat souhaité ou un rendement de la stratégie doit être *l'information nécessaire à la gestion*. Sept résultats attendus ont été spécifiés. Un certain nombre d'activités doivent être engagées pour obtenir un résultat souhaité. De nombreuses activités ne peuvent être entreprises que sous l'égide d'un projet.

C'est pourquoi la stratégie consiste en une hiérarchie (Tableau A1.1): **activités** (parmi lesquelles certaines sont entreprises comme des projets) qui donnent des résultats nous permettant d'atteindre les trois objectifs. La réussite de ces trois objectifs permettra que le but principal soit atteint. A chaque niveau, les progrès sont évalués par des **cibles**. Chaque cible peut être mesurée et doit être atteinte en une période de temps spécifique. Les cibles pour chaque objectif et les résultats se trouvent aux Tableaux A1.2 et A1.3.

Tableau A1.1: Cadre logique de la stratégie

BUT						
ASSURER LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT ET DE SES HABITATS EN AFRIQUE DE L'OUEST						
<i>OBJECTIF</i>		OBJECTIF			<i>OBJECTIF</i>	
EVALUER LA SITUATION DE L'ELEPHANT		MAINTENIR ET SI POSSIBLE AUGMENTER LES POPULATIONS D'ELEPHANTS			AMELIORER LES HABITATS DES ELEPHANTS	
RESULTAT INFORMATION POUR LA GESTION	RESULTAT MEILLEURE COMPREHENSION ET CONTROLE DU COMMERCE DE L'IVOIRE	RESULTAT AMELIORATION DE LA CAPACITE INSTITUTION POUR LA GESTION DE L'ELEPHANT	RESULTAT REDUCTION TAUX PERTE AIRE DE REP DE L' ELEPH.	RESULTAT CONTROLE MASSACRE ILLEGAL D'ELEPH.	RESULTAT MEILLEURE COMPREHENSION QUESTIONS CONCERNANT CONSERVATION DES ELEPHANTS	RESULTAT COMPREHENSION REGIONALE ET COOPERATION RENFORCEES
Activité	Activité	Activité	Activité	Activité	Activité	Activité

Tableau A1.2: Cibles pour chaque objectif.

Objectif 1: Evaluer la situation des éléphants d’Afrique de l’Ouest.

Cible 1: Toutes les populations > 100 comptées en cinq ans.

Cible 2: Toutes les populations > 50 comptées en 10 ans.

Cible 3: Situation de l’habitat/aire de répartition de toutes les populations > 100 étudiées en 5 ans.

Cible 4: Situation de l’habitat/aire de répartition de toutes les populations > 50 étudiées en 10 ans.

Objectif 2: Maintenir et, dans la mesure du possible, augmenter les populations d’éléphants en Afrique de l’Ouest.

Cible 1: Trois quart (3/4) des populations des savanes supérieures à 100 sont stables ou montrent une augmentation dans les dix dernières années.

Cible 2: Trois quart (3/4) des populations des forêts supérieures à 100 sont stables ou connaissent une augmentation au bout de dix années.

Objectif 3: Amélioration des habitats d’éléphants en Afrique de l’Ouest.

Cible 1: Stabiliser ou améliorer la condition de l’habitat/aire de rep. de toutes les populations supérieures à 100 dans les 7 ans.

Cible 2: Stabiliser ou améliorer la condition de l’habitat/aire de rep. de toutes les populations supérieures à 50 dans les 10 ans.

Tableau A1.3: Cibles pour chaque résultat.

Résultat 1: Renseignements nécessaires pour la gestion.

Cible 1: Des renseignements sur les estimations de population, les tendances et les mouvements saisonniers sont disponibles pour les trois-quart des populations les plus grandes (>100 éléphants) dans les dix ans.

Cible 2: Des renseignements sur la dynamique des populations, leurs tendances, et les conditions de leur habitat sont disponibles pour la moitié des plus petites populations (<100 éléphants) dans les dix ans.

Résultat 2: Meilleure compréhension et contrôle efficace du trafic d'ivoire.

Cible 1: Etudes du commerce intérieur de l'ivoire dans chaque pays à effectuer dans les trois ans.

Cible 2: Mise en place d'un système de surveillance et de gestion des stocks d'ivoire, et de surveillance du trafic d'ivoire dans la sous-région, avec l'aide de TRAFFIC, et un mécanisme de transmission d'information qui serait ETIS [Elephant Trade Information System], à mettre en place dans les 5 ans.

Résultat 3: Améliorer la capacité institutionnelle pour la gestion des éléphants.

Cible 1: Dans la 1^{ère} année, chaque pays établira un programme de formation nationale pour ceux qui participent à la gestion des éléphants, ce programme devant être complété à la fin de la sixième année.

Cible 2: Formation et équipement du personnel de tous les sites comportant > 100 éléphants, et dans la moitié des sites comprenant entre 50 et 100 éléphants, à compléter dans les dix ans.

Résultat 4: Réduction du taux de perte de l'aire de répartition des éléphants.

Cible 1: Réduction de 80% de: exploitation des forêts, installation des villages, exploitation agricole, exploitation des mines et autres activités humaines dans les aires de répart. protégées avec des populations de >100 dans les 10 ans.

Cible 2: Toutes les aires de répartition des éléphants qui sont à cheval sur des frontières internationales doivent devenir des aires protégées, aménagées et efficacement préservées dans les 5 ans.

Cible 3: Réduction de 50% des plaintes de ravages des champs par les éléphants dans les 5 ans, et encore de 25% les 5 années suivantes.

Résultat 5: Contrôle des massacres illégaux d'éléphants.

Cible 1: Trois-quart des populations des savanes de >100 sont stables ou montrent une augmentation dans les 10 ans.

Cible 2: Trois-quart des populations des forêts de >100 sont stables ou montrent une augmentation dans les 10 ans.

Résultat 6: Meilleure compréhension des questions de conservation des éléphants à tous les niveaux.

Cible 1: La stratégie de conservation des éléphants d'Afrique de l'Ouest est adoptée au niveau gouvernemental approprié dans l'ensemble des 13 pays dans les 5 ans.

Cible 2: Soixante pour cent des popu. humaines vivant aux alentours des sites critiques d'éléph. Ont été atteints par une campagne d'inform. du public.

Résultat 7: Compréhension au niveau régional et renforcement de la coopération.

Cible 1: Un service de renseignements sur les éléphants en Afrique de l'Ouest est mis en place et fonctionne d'ici la septième année.

Cible 2: Au moins deux accords entre les Etats (bi- ou multilatéraux) concernant la gestion des populations d'éléphants de chaque côté des frontières ont été signés et mis en oeuvre dans les 5 ans.

ANNEXE 2: Liste des participants à l'atelier d'Abidjan.

NOM	ORGANISME
Bossou Emmanuel	Direction des Forêts et des Ressources Naturelles, Cotonou, Bénin.
Zéba Souleymane	Fondation Naturama, Ougadougou, Burkina Faso.
Sawadogo Blaise Bobodo	Direction de la Faune et de la Chasse, Ouagadougou, Burkina Faso.
Yaro Yniyé	Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Ouagadougou, Burkina Faso.
Moses Kofi Sam	Wildlife Department, Accra, Ghana.
Abaka Haizel	Wildlife Department, Accra, Ghana.
John Mshelbwala	Federal Environmental Protection Agency, Abuja, Nigeria.
Sagnah Satenin	Conakry, République de Guinée.
Diakité Noumou	Sévaré Mopti, Mali.
Moussa Sissoko	Bamako, Mali.
Ben Turtur Donnie	Society for the Conservation of Nature in Liberia, Monrovia, Liberia.
Kouamé Amani Denis	Direction de la Protection de la Nature, Abidjan, Côte d'Ivoire.
Soulemane Ouattara	Université de Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire.
Aoussou Frédéric	Direction de la Protection de la Nature, Abidjan, Côte d'Ivoire.
Kobon Kobon Simplicie	Direction de la Protection de la Nature, Abidjan, Côte d'Ivoire.
Francis Lauginie	WWF, Abidjan, Côte d'Ivoire.
Ibrahim Thiaw	IUCN, Ouagadougou, Burkina Faso.
Holly Dublin	WWF, Nairobi, Kenya (Président du GSEAf).
Lamine Sébogo	AfESG, Yaoundé, Cameroun.
Richard Barnes	Biology Department, University of California at San Diego, USA.